

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Directions des  
sécurités  
Bureau de la  
police administrative

## **Demande de carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)**

Nom de famille :	Prénoms (s) :
Nom d'usage :	N° de téléphone (fixe ou portable) : Adresse électronique :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Nationalité :	
Pour les ressortissants étrangers :	
<input type="checkbox"/> Titre de séjour (hors Union Européenne) <input type="checkbox"/> Carte nationale ou passeport (Union Européenne)	N° : Date de délivrance : Validité :
Profession actuelle :	

Je sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur VTC.

Date :

Signature :

PRÉFET DE LA RÉUNION

## Liste des pièces à fournir pour la demande d'une carte professionnelle de conducteur de véhicule de transport avec chauffeur (VTC)

- Formulaire de demande de carte VTC
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto verso) ou passeport (titre en cours de validité)
- Photocopie recto-verso du permis de conduire B en cours de validité (le permis ne doit pas être affecté par le délai probatoire prévu à l'article R223-1 du code de la route : il doit être délivré depuis plus de 3 ans, ou de 2 ans en cas de conduite accompagnée)
- Attestation d'aptitude physique délivrée par un médecin agréé avec la case « transport public de personnes (TPP) ou véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC) cochée
- Attestation de réussite ou diplôme de l'unité d'enseignement de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) de moins de 2 ans (une attestation de présence n'est pas valable)
- 2 photos d'identité
- Justificatif de la qualification professionnelle:

1) réussite à l'examen de conducteur de VTC (renseignements auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat de La Réunion)

ou

2) une expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an dans des fonctions de chauffeur professionnel de personnes au cours des 10 années précédant la demande.

Justificatifs : 12 bulletins de paie minimum accompagnés de l'attestation de l'employeur précisant les missions du salarié, contrat de travail, avis d'imposition sur le revenu pour les entrepreneurs, bilan comptable pour une société, extrait K-bis, tout document permettant de justifier cette année...

Le dossier peut être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de La Réunion  
Bureau de la police administrative  
6 rue des Messageries - CS 51 079  
97404 SAINT-DENIS cedex

Il peut également y être déposé, tous les matins de 9h à 12h.

Inscription de l'entreprise au registre national des VTC sur :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Registre-des-Voitures-de-Transport.html>

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la carte professionnelle est délivrée par l'imprimerie nationale et est payante (pour toute question relative au paiement et à la délivrance de la carte : [contact.carte-vtc@imprimerienationale.fr](mailto:contact.carte-vtc@imprimerienationale.fr) )

*Date de dernière mise à jour : 11/09/2017*